

CONTRIBUTION SUR LE PROJET EDF DE STOCKAGE DE GAZ A POUILLON

Le projet d'EDF de stockage de gaz sur les communes de Pouillon et Mimbaste doit être abordé sous plusieurs aspects :

- 1 - Utilisation d'une énergie fossile.
- 2 - Le gaz, un Bien commun, donc dans le champ du domaine public.
- 3 - Réponse à un besoin de la population.
- 4 - Utilité de l'investissement en terme d'efficacité sociale.

Utilisation d'une énergie fossile

Chacun(e) sait que le gaz, comme toutes les énergies fossiles a une durée limitée dans le temps. Peu importe de focaliser le débat sur cette durée. Mieux vaut il rechercher les conditions d'utilisation de cette énergie pour la réserver essentiellement à la production de richesses, ce choix s'accompagnant de mesures incitatives favorisant les énergies durables comme la géothermie. Ce choix implique également que cette énergie ne peut être abandonnée à la loi du marché, de la concurrence libre et non faussée. Nous approfondirons ce sujet dans le point 4.

Le gaz, un Bien commun, donc dans le champ du domaine public

Comme toute autre source d'énergie, indispensable bien pour tout Etre humain, le gaz doit être classé dans la liste des Biens communs au même titre que l'Eau pour ne prendre que ce que la nature nous offre sans autre contrepartie que de la gérer avec respect, avec discernement.

Bien commun veut dire Bien Public, donc ne rentrant pas dans les critères du marché. De fait, la production et l'exploitation du gaz doit être sous contrôle public ce qui se traduit par une société nationalisée dans laquelle seront présents, outre les représentants de l'Etat, les dirigeants de l'entreprise, les salarié(e)s et les usagers.

Réponse à un besoin de la population

Est-ce que le projet de stockage de gaz répond à un besoin de la population ? Tel que présenté, la réponse est non puisqu'il ne dessert pas les particuliers.

Ce stockage de gaz est uniquement prévu pour alimenter des centrales électriques type CCG (Centrale Cogénération Gaz) implantées dans l'Est de la France, dicit EDF

Certes, ce type de centrale est actuellement nécessaire pour répondre rapidement a des pics de consommations en hiver sur de courtes périodes et sur des temps très courts.

Cela étant, il faut approfondir la problématique sous tendue par ce stockage de gaz sur le site de Pouillon Mimbaste.

D'une part, il ya une question de coût car il faut payer l'utilisation du gazoduc pour amener le gaz sur le site et, ensuite, pour le renvoyer vers la centrale électrique.

D'autre part, la question se pose de la possibilité d'utiliser le gazoduc. Il n'est pas la propriété d'EDF. Ce projet, conçu dans le cadre du marché, soumet EDF au risque de ne pas avoir accès au gazoduc lorsqu'il sera utilisé à plein par son propriétaire. Il semblerait que le gazoduc serait à « saturation ».

EDF ne donne aucune information sur ce point dont l'importance est déterminante vu l'actuelle et future utilisation du gaz naturel par les sociétés gestionnaires.

Utilité de l'investissement en terme d'efficacité sociale

Ce point doit être abordé sous deux aspects.

Le premier, en terme géologique et sismique.

D'après une étude du BRGM, le secteur est classé 3 sur 5 sur le risque sismique ce qui n'est pas négligeable. Sur l'aspect géologique, la couche de sel n'a pas une pureté satisfaisante car contenant beaucoup de sédiments. Le BRGM préconise de faire plusieurs forages pour avoir une bonne connaissance de la composition de ce diapir. En conclusion, le BRGM considère que le choix du diapir dit de St Pandelon n'est pas le meilleur.

Cette approche du projet interpelle sérieusement l'efficacité d'un tel investissement qui se chiffre à 600 millions d'euros.

Enfin, le second aspect porte sur la question purement financière de l'investissement.

Elle ne peut se traiter sans faire un retour sur un passé relativement récent. EDF-GDF était une société nationalisée qui produisait et exploitait le gaz et l'électricité avec des tarifications basées sur la péréquation, favorable aux usagers et aux industriels.

Depuis la dénationalisation de cette société, GDF, qui s'est alliée à SUEZ, investit le marché de l'électricité et EDF s'implante sur le marché du gaz. Cette orientation basée essentiellement sur la rentabilité financière induit d'importants investissements qui sont en fait des « doublons ». Vu les sommes engagées, est il déjà concevable de les « gaspiller » ? Cette course à la rentabilité financière va déboucher inexorablement vers une augmentation du prix du gaz pour assurer un taux de rentabilité satisfaisant pour les actionnaires. L'actualité en la matière nourrit les plus vives inquiétudes pour les années à venir.

Conclusion

Cette analyse du projet conduit à de fortes réserves tendant à donner un avis défavorable.

Cette analyse met EDF dans l'obligation d'apporter des informations complètes sur toutes ces questions. EDF doit demander une nouvelle étude du BRGM, organisme public, la dernière datant de 1998. EDF doit mettre sur le site de la CPDP toutes les études et tous les documents relatifs aux problèmes sismiques, géologiques et sécuritaires, notamment la directive SEVESO 2 avec les critères de classement, la définition des périmètres de sécurité et les travaux que cela implique pour les riverains.

Jusqu'à la date de la décision sur la poursuite ou non du projet, EDF doit mener ses travaux dans la plus totale transparence avec les municipalités ainsi qu'avec les associations dont se seront dotées les populations concernées.

Dans le cas où le projet se poursuivrait, cette transparence devra bien évidemment être maintenue.

Jean LAPEYRE
40350 Mimbaste